

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Commune de WAMIN

Enregistrement en vue d'exploiter un atelier de poules pondeuses
de 39 900 emplacements
SARL MIMOSAS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SARL MIMOSAS, dont le siège social est situé 6, rue d'en Haut 62770 WAMIN, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un atelier de poules pondeuses de 39 900 emplacements, Chemin Vert Parcelle cadastrée ZA 5 - 62770 WAMIN.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 29 avril 2019.

Le dossier est consultable en mairie de WAMIN, commune d'implantation du projet, du 27 mai 2019 au 28 juin 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (les mardi et vendredi de 14 h à 18 h), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.